

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGOIS
SÉANCE DU 25 JUIN 2024 À 18 HEURES 30

N° DEL2024_123 : RÉVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME RELATIVES
AU CENTRE TECHNIQUE LEBON

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 25 juin 2024 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, en date du 19 juin 2024.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Thierry MALLÉ

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Alfred KROL, Michel TREBOSC, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Agnès BRU

Membres présents non votants :

Monsieur Jacky MIQUEL

Membres excusés :

Madame Christine TAMBORINI, Messieurs Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Gérard POUJADE, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Laurence PUJOL (pouvoir à Anne GILLET VIES), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Jérôme CASIMIR (pouvoir à Marc VENZAL), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL), Thierry DUFOUR (pouvoir à Jean-François ROCHEDREUX), David DONNEZ (pouvoir à Camille DEMAZURE), Sylvie FONTANILLES-CRESPO (pouvoir à Martine LASSERRE)

Conseillers communautaires en exercice : 50 titulaires et 10 suppléants

Quorum : 26

Votants : 45

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 25 JUIN 2024

N° DEL2024_123 : RÉVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME RELATIVES AU CENTRE TECHNIQUE LEBON

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT) disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux opérations pluriannuelles.

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure du financement global d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné.

Les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme ou des autorisations d'engagement correspondantes.

Le vote de l'autorisation de programme est une décision budgétaire, de la compétence du Conseil communautaire.

Ce dispositif est particulièrement adapté pour les opérations d'équipement de grande ampleur dont la réalisation (phase d'études comprise) est répartie sur un minimum de deux exercices.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois utilise déjà ce mécanisme pour de nombreuses opérations (financement de logements sociaux, prêt première clef en Albigeois, centre technique Lebon, extension de l'hôtel d'entreprises...).

Ainsi, deux autorisations de programme ont créées pour la construction du centre technique Lebon pour un montant total de 10 690 154,67 € HT : l'une sur le budget général (40% du projet soit 4 276 061,87 € HT et 5 131 274,24 € TTC) et l'autre sur le budget annexe transports urbains (60% du projet soit 6 414 092,80 € HT – budget assujetti à la TVA).

Ces autorisations de programme doivent être révisées afin d'intégrer les surcoûts liés à la liquidation de l'entreprise chargée de la réalisation du lot 12a (électricité courant fort courant faible), aux difficultés rencontrées pour achever les prestations du lot menuiseries intérieures et aux prestations supplémentaires de maîtrise d'œuvre. Le montant de la révision s'élève à 180 000 € HT, portant le coût de l'opération à 10 870 154,67 € HT.

Par conséquent, le nouveau montant de l'autorisation de programme AP2018-02 (budget général) est de 5 217 674,24 € TTC (4 348 061,87 € HT) et celui de l'autorisation de programme AP2018-03 (budget annexe transports urbains) est de 6 522 092,80 € HT (budget assujetti à la TVA).

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 4 juin 2024,

VU la présentation en commission ressources et équipements publics du 6 juin 2024,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de réviser, sur le budget général, l'autorisation de programme AP2018-02 liée au centre technique Lebon et de porter son montant à 5 217 674,24 € TTC, soit 4 348 061,87 € HT.

DÉCIDE de réviser, sur le budget annexe transports urbains, l'autorisation de programme AP2018-03 liée au centre technique Lebon et de porter son montant à 6 522 092,80 € HT (budget assujetti à la TVA).

Fait le 25 juin 2024,

La présidente,

Le secrétaire de séance,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Thierry MALLÉ